

A R R E T E N° 208/2007/A.R.H./I.R.S.

portant renouvellement de fonctions d'un chef de service

La Directrice de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret n° 96-1039 du 29 novembre 1996 relatif aux agences régionales de l'hospitalisation et notamment son article 1er ;

Vu la convention constitutive de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de la Réunion ;

Vu le décret du 31 août 2006 portant nomination de la directrice de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de la Réunion-Mme Vigneron-Meleder (Huguette) ;

Vu la demande de l'intéressé ;

Vu les avis réglementairement requis ;

A R R E T E

Article 1^{er} . – M. le docteur André-Richard Marguier, praticien hospitalier temps plein au Centre Hospitalier Départemental Félix Guyon (Réunion) est renouvelé dans ses fonctions de chef de service d'Odontologie pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} décembre 2007.

Article 2. - La Directrice Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales et le Directeur de l'établissement concerné sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Saint Denis, le 19 décembre 2007

P/La Directrice

Suzanne COSIALS
Directrice Adjointe